

CONSEIL SYNDICAL DU 22 mars 2016 – 18h00/20h00  
Salle du conseil - Vienne

COMPTE-RENDU

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :** BERTHELET Daniel, CLERC Alain, JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, KECHICHIAN Max, KOVACS Thierry, LAMBERT Gérard, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, THOMASSY Jean-André, VILLET Ghislaine, ROZIER Jean-Marc, BORDAS Micaël, BOURGET Vincent, DELAPLACETTE Philippe, DELALEUF Alain, LACROIX Alain, LAMOTTE Thibaut, OLMOS Jean-Pierre, ROBERT Gérard, CHARVET Francis, GENTY Philippe, GERIN Didier, MONNET Louis, MONTEYREMARDE Christian, PONCIN Vincent, ROBERT-CHARRERAU Daniel, VIAL Gilles, BONNET Céline, SABATIER René, SAUZE Denis, TOULARASTEL Thomas, BANCHET Gérard, CHARMET Michel, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, JURY Christiane, FREYCENON Michel, METRAL Patrick, ZILLIOX Charles.

**Délégués suppléants :** CELARD Elisabeth, DREVON Gilbert, GIRARDON-TOURNIER Lucette, JANIN Christian, PELLOUX-PRAYER Pierre, POLO Isidore, TARDY Sébastien, CORTES Daniel, GUERRY Jean-Louis,

**Techniciens et autres présents :** FONTVIEILLE Isabelle, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric, MASSON Gaëlle

**Rapporteur :** DELAPLACETTE Philippe

---

**Ordre du jour :**

**1 – Introduction**

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 01<sup>er</sup> mars 2016
- Approbation de l'ordre du jour

**2 – Budget - Finances**

Délibérations

- D/2016/15 – finances – compte administratif 2015
- D/2016/14 – finances – compte de gestion de l'exercice 2015
- D/2016/16 – finances – affectation du résultat 2015
- D/2016/17 – fixation de la cotisation 2016 des EPCI adhérents au SMRR
- D/2016/18 – finances – budget primitif 2016

**3 – Administration du syndicat**

Délibérations

- D/2016/19 – création d'emploi - rédacteur
- D/2016/20 – modalités d'attribution du régime indemnitaire cadre d'emploi rédacteur

**4 – Etude transport Rhône-Médian**

**5 – Questions diverses**

---

## → 1 / Introduction

M. Morel accueille le conseil syndical du SMRR à ViennAgglo.

Le quorum étant atteint, P.Delaplacette ouvre la séance. C. Le Jeune présente M. Schmitt, nouveau trésorier de la Trésorerie de Vienne Agglomération et le remercie pour l'appui qu'il représente lors de la préparation des documents budgétaires.

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 1<sup>er</sup> mars 2016.
  - R. Sabatier demande à être rajouté dans les présents. Validé à l'unanimité avec cette modification.
- Approbation de l'ordre du jour
  - Validé à l'unanimité

## → 2/ Budget – Finances

### D-2016-15 – Compte administratif 2015

Le conseil syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Philippe DELAPLACETTE Président, après présentation du budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, constate, aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Lui donne acte du compte administratif et de son rapport de présentation annexés à la présente délibération et lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SMRR</b>						
Résultats reportés 2014		303 975.75		298 771.48		602 747.23
Opérations de l'exercice 2015	225 907.00	137 490.10	799 693.77	1 036 564.11	1 025 600.77	1 174 054.21
<b>TOTAUX</b>	<b>225 907.00</b>	<b>441 465.85</b>	<b>799 693.77</b>	<b>1 335 335.59</b>	<b>1 025 600.77</b>	<b>1 776 801.44</b>
Résultats de clôture		215 558.85		535 641.82		751 200.67
Restes à réaliser	331 144.63					
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>331 144.63</b>	<b>215 558.85</b>		<b>535 641.82</b>	<b>331 144.63</b>	<b>751 200.67</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>115 585.78</b>			<b>535 641.82</b>		<b>420 056.04</b>



Il est proposé de délibérer pour approuver le compte administratif 2015.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

**D-2016-14 – Finances : compte de gestion 2015**

En complément de la délibération de ce jour sur le compte administratif, il est proposé au conseil syndical d'approuver le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

M. Schmitt confirme que le compte administratif 2015 est conforme au compte de gestion 2015.

Il est proposé de délibérer pour approuver le compte de gestion 2015.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

**D-2016-16 – Finances : affectation du résultat 2015**

Monsieur Philippe Delaplacette, rapporteur, rappelle les résultats de clôture constatés au compte administratif 2015 du Budget

- en section de Fonctionnement excédent de 535 641.82 € (002)
- en section d'Investissement excédent de 215 558.85 € (001)

Compte tenu du report en restes à réaliser des dépenses d'investissement de 331 144.63€, la section d'investissement est déficitaire de 115 585.78€. Il est proposé d'équilibrer la section d'investissement (1068) en reportant la somme de 115 585.78€. Le reliquat de l'excédent pour 420 056.04€ est reporté à nouveau dans la section de fonctionnement (002).

Il est proposé de délibérer pour approuver l'affectation du résultat 2015.

> **Délibération approuvée à l'unanimité.**

**D-2016-17 – Finances : fixation de la cotisation 2016 des EPCI adhérents au SMRR**

En 2016, il est proposé de réduire le montant de la cotisation des EPCI pour les missions du SMRR de 0,15 € vis-à-vis de 2015, soit 2,80 € / habitant (base population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Par ailleurs, comme l'an passé, une participation supplémentaire et distincte de la cotisation principale sera perçue par le SMRR en 2016 pour les frais de fonctionnement du GPRA, selon les clefs de répartition fixées dans la présente délibération.

Pour la mission principale « Scot » du SMRR, le montant de la participation 2016 des intercommunalités sera ventilé de la façon suivante :

EPCI	population	contribution
CA ViennAgglo	68 907	192 939.60 €
CC Pays Roussillonnais	51 458	144 082.40 €
CC Porte de DrômArdèche	45 748	128 094.40 €
CA Bassin D'Annonay	35 428	99 198.40 €
CC Région de Condrieu	17 497	48 991.60 €
CC Pilat Rhodanien	16 452	46 065.60 €
CC VivaRhône	8 743	24 480.40€
Total	244 233	683 852.40€



Les montants qui seront appelés auprès des EPCI pour le GPRA seront identiques à ceux de 2015 (décision du comité de pilotage du 02/12/2015). Pour mémoire, la cotisation 2015 était la résultante de l'application de deux clefs de répartition : pour les postes de l'équipe d'animation, la clé de répartition définie lors du comité de préfiguration du 25/01/2013 ; pour les autres dépenses de fonctionnement, la clé de répartition adoptée est établie pour moitié sur la population DGF et pour moitié sur le potentiel fiscal. La ventilation finale des contributions GPRA sera donc la suivante :

EPCI	contribution
CC Pays Roussillonnais	59 865 €
CC Porte de DrômArdèche	22 480 €
CA Bassin D'Annonay	19 371 €
CC Région de Condrieu	8 964 €
CC Pilat Rhodanien	8 770 €
CC VivaRhône	5 368 €
<b>Total</b>	<b>124 818 €</b>

En 2016, le SMRR appellera donc les sommes suivantes de ses intercommunalités adhérentes :

EPCI	Cotisation principale Scot	Contribution complémentaire GPRA	Total
CA ViennAgglo	192 939.60 €	-----	<b>192 939.60 €</b>
CC Pays Roussillonnais	144 082.40 €	59 865 €	203 947.40 €
CC Porte de DrômArdèche	128 094.40 €	22 480 €	150 574.40 €
CA Bassin d'Annonay	99 198.40 €	19 371 €	118 569.40 €
CC Région de Condrieu	48 991.60 €	8 964 €	57 955.60 €
CC Pilat Rhodanien	46 065.60 €	8 770 €	54 835.60 €
CC VivaRhône	24 480.40 €	5 368 €	29 848.40 €
<b>Total</b>	<b>683 852.40 €</b>	<b>124 818 €</b>	<b>808 670.40 €</b>

A noter : par convention, le SMRR appellera également la somme de 8 916 € à la CC Territoire de Beaurepaire pour le compte du GPRA (sur la base d'un avenant à la convention signée en vertu de la délibération D/2014/15 du 25 février 2014).

Il est proposé de délibérer pour approuver la fixation de la cotisation 2016 des EPCI.

> ***Délibération approuvée à l'unanimité.***

#### **D/2016/18 – Finances : Budget primitif 2016**

Après avoir débattu des orientations budgétaires, conformément à la législation en vigueur, le conseil syndical doit voter le budget primitif.

Le projet de budget primitif proposé au vote du comité syndical est présenté sous forme de l'état comptable réglementaire.

Ce document a été transmis lors de l'envoi des convocations et est également joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé de reprendre dès le budget primitif, les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2015 tels qu'ils viennent d'être présentés, retracés dans le compte administratif 2015.

C. Le Jeune rappelle que le débat d'orientations budgétaires a permis de répondre à des questions relatives au budget primitif 2016. En l'absence de nouvelles questions, il est proposé de voter le budget primitif 2016.

> ***Délibération approuvée à l'unanimité.***



→ **3 / Administration du syndicat**

**D-2016-19 – Personnel : création d’emploi Rédacteur**

Le Président rappelle à l’assemblée que conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au conseil syndical de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, une adjointe administrative a été recrutée pour assurer la gestion administrative et financière de la structure. Le Centre interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d’Ile de France l’a déclarée admise au concours interne de rédacteur territorial. Le Président propose au conseil syndical la création d’un emploi de rédacteur territorial à temps complet.

C. Jury demande si le poste d’adjoint administratif correspondant sera supprimé sur la même délibération. Ce poste doit être conservé durant l’année de stagiairisation au cadre d’emploi rédacteur de Mme Masson. Il sera supprimé par la suite.

Il est proposé de voter la création de poste rédacteur.

> ***Délibération adoptée à l’unanimité***

**D-2016-20 – Personnel : modalités d’attribution du régime indemnitaire du cadre d’emploi rédacteur.**

A la suite de la création d’un poste dans le cadre d’emploi des rédacteurs territoriaux, il convient de structurer le régime indemnitaire y afférent.

Il est proposé de voter la délibération d’attribution du régime indemnitaire au cadre d’emploi rédacteur.

> ***Délibération adoptée à l’unanimité***

→ **4 / Etude transport Rhône – Médian**

T. Toularastel rappelle qu’une étude de cadrage globale et fonctionnelle des déplacements est menée à l’échelle du territoire Scot + GPRA depuis 2014, sous maîtrise d’ouvrage de la DREAL, en partenariat avec les collectivités qui participent financièrement (EPCI, départements, Région).

Le rendu final de l’étude est prévu fin 2016. Le bureau d’études Trafalgar accompagne la DREAL dans le pilotage de la mission.

A partir de l’ensemble des études menées sur le territoire ces dernières années (Scot, TRIDAN, études des EPCI, départements,...) et d’études complémentaires (comptages routiers,...), l’étude vise à proposer un scénario multimodal des besoins futurs du territoire en terme de transports (routier, TC, transport de marchandises, modes alternatifs,...) décliné en un programme d’actions en trois temps :

- Immédiat
- Court/moyen terme
- Moyen/long terme

Cette étude va définir les futurs projets qui auront un appui de l’Etat, soit financier (au travers des prochains Contrats de Plan Etat Région – CPER), soit technique, soit « de principe ».



C. Lansou présente la synthèse des premiers résultats de cette étude.

G. Banchet s'alarme sur l'apparente faible prise en compte de l'ex-RN86 dans cette étude. O. Delorme partage les mêmes inquiétudes et évoque également la prise en compte des modes doux, s'agissant du projet d'aménagement d'un nouveau pont piéton en franchissement du Rhône entre Condrieu et Les Roches de Condrieu notamment.

M. Deleigue s'interroge sur la ligne ferroviaire en rive droite qui a l'air définitivement vouée au fret. Le projet de desserte voyageurs et de réouverture d'une gare à Saint-Romain-en-Gal (inscrit au Scot) est-il complètement « enterré » ?

C. Lansou indique que la réouverture de la ligne ferroviaire rive droite aux voyageurs sera étudiée dans le cadre de la définition de scénarios de développement de l'offre de transports sur le territoire.

C. Jury évoque les déplacements de la Région de Condrieu vers Saint-Etienne qu'elle ne voit pas apparaître dans cette lecture.

C. Zilliox interpelle sur l'insuffisante prise en compte des territoires ruraux pour lesquels il faut développer des nouvelles solutions en transports et déplacements.

C. Lansou précise qu'une liste d'une trentaine de projets prioritaires va être transmise aux collectivités en vue du comité de pilotage du 8 avril 2016. Dans l'attente, les éléments en possession du SMRR (synthèse du diagnostic et compte-rendu de comité de pilotage du 10/09/15) seront transmis.

P. Delaplacette rappelle l'importance que le territoire s'implique fortement dans le suivi de cette étude dont les conclusions auront de fortes répercussions pour l'avenir.

### → 5 / Questions diverses

Un point agenda est fait : le conseil syndical du 05 avril est annulé, celui du 10 mai est confirmé à Pélussin. Un autre se tiendra le 05 juillet à Condrieu.

A 19h00, P. Delaplacette remercie les élus présents et clôt la séance.

